

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : du mercredi 5 janvier 2022 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. DROIT

Présents : MM. LANCELOT - MALIVERNAY – MANGIN - PRETOT.

Excusés : MM. ENCARNACAO – FIDON – PRUDHON.

Participent : MM. BARBIER - BEGEL – MOUGIN - TAVERDET (salariés).

I) **Championnat Départemental 4 seniors :**

La commission prend note de l'absence de retours suite au Procès-verbal de la commission du 14 décembre 2021.

Rappel/composition des groupes/printemps 2022

Groupes « phase accession » D3 saison 21/22 : groupes A et B

Groupe A :

AUTREY LES GRAY 2
BREUCHES
COLOMBE 2
ENTENTE FC LAC /PUSEY 2
ENTENTE TRAVES 3/FC GOURGEONNE 2
NOIDANS FERROUX

Groupe B :

ATHESANS/GOUHENANS 2
COLOMBE 3
ENTENTE FAUCOGNEY/SERVANCE TERNUAY
FC PAYS MINIER 3
ST LOUP PORTUGAIS
VILLERSEXEL/ESPRESLS 2

Groupe C :

MAGNY VERNOIS 2
RIGNY 2
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 4 (non possibilité groupe access car non-conformité statut arbitrage District D4)
VALLEE BREUCHIN 2
VESOUL PORTUGAIS

II) **Championnat D1 – D2 – D3 et coupes seniors :**

- 1) Matches de retard championnat : mise à jour suite à journée du 18 et 19 décembre 2021.

DEPARTEMENTAL 1 :

MARNAY – RC SAONNOIS (05/12) : **Dimanche 06/02**
LARIANS 2 – COLOMBE (04/12) : **Dimanche 06/02**

DEPARTEMENTAL 3 :

B : BREUREY – FC PAYS LUXEUIL 2 (14/11) : **Dimanche 06/02**

DEPARTEMENTAL 1 :

Journée 12 du 27-28 novembre 2021 : **12-13 février 2022**

DEPARTEMENTAL 2 :

Journée 11 du 27-28 novembre 2021 : **19-20 février 2022**

DEPARTEMENTAL 3 :

Journée 11 du 27-28 novembre 2021 : **19-20 février 2022**

- 2) Matches de retard coupes :

Coupe de Haute-Saône :

VALLEE BREUCHIN – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE : **Dimanche 06/02**

Challenge du District :

Néant.

Coupe D3 -D4 :

FC LAC – CONFLANS : **dimanche 13/02**
BREUREY – FC MONT GY : **dimanche 13/02**

Prochain tirage : mardi 25 janvier 2022 à 18H30 à Ronchamp (siège du groupe SGE), sous réserve/conditions sanitaires.

III) **Championnat et coupes jeunes football à 11 :**

- 1) **U18G :**

Championnat :

La commission prend connaissance :

- du courriel du District de Haute Marne réceptionné en date du 22/12/21 relatif à une demande d'intégrer le championnat district de Haute Saône pour l'équipe de l'entente Osier/Bourbonne/Chalindrey.

- du courriel du club de Franchevelle réceptionné en date du 04/01/22 relatif à la composition des groupes U18 de la phase printemps 2022.

La commission,

- Après étude des demandes, et vérification des modalités de calcul pour départager les équipes à l'issue de la phase automne 2021
- Suite au constat d'une erreur de calcul et à la réception de l'accord de l'entente du club de Villersexel Esprels/Magny Vernois/Rougemont d'évoluer en D3 au lieu de D2,
- Procède à la modification des groupes initiaux (voir ci-dessous), et dit ne pas pouvoir donner une suite favorable au District de Haute-Marne pour la demande d'intégration de l'équipe de Osier/Bourbonne/Chalindrey au championnat District de notre instance, les groupes constitués étant complets.

Départemental 1

ENTENTE FC GOURGEONNE/TRAVES/FC 4 RIVIERES
 ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT
 GROUPEMENT ARC AUTREY
 LARIANS
 MARNAY
 NOIDANS VESOUL 2

Départemental 2

ENTENTE FC GOURGEONNE/TRAVES/FC 4 RIVIERES 2
 FC PAYS MINIER
FRANCHEVELLE
 FROTEY VESOUL
 GROUPEMENT VAL CERISE
 RC SAONNOIS

Départemental 3

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
ENTENTE GR CC VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT
 ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT 2 *engagement football à 7
 FC PAYS LUXEUIL
 RC SAONNOIS 2
 ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

*engagement équipe football à 7 : les équipes rencontrant l'entente Haute Lizaine Hericourt sont invitées à compléter cette équipe pour jouer la rencontre à 11 contre 11 ou à minima à 10 contre 10 (prêt de joueur autorisé). Dans les autres cas, le match se déroulera à 7 contre 7 sur un demi terrain.

Calendrier :

05/03 – 12/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04 – 07/05 – 14/05 – 28/05 et 04/06.

Coupes : match de retard

Challenge du District :

FC PAYS MINIER – GR ARC AUTREY : **samedi 26/02**

2) U15G :

La commission prend note de l'absence de retours suite au Procès-verbal de la commission du 14 décembre 2021.

Rappel/Composition des groupes printemps 2022 :

Départemental 1

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
ENTENTE RIGNY/GROUPEMENT ARC AUTREY
FC LA ROMAINE
GROUPEMENT PAYS RIOLAIS 2
LURE JS
NOIDANS VESOUL 2

Départemental 2

ENTENTE FC GOURGEONNE/TRAVES/FC 4 RIVIERES
ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT 2
FC PAYS MINIER
GROUPEMENT MILLE ETANGS
GROUPEMENT VAL CERISE
LARIANS

Départemental 3

ENTENTE FC GOURGEONNE/TRAVES/FC 4 RIVIERES 2
ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL AFM
ENTENTE GR CC VILLERSESEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT
ENTENTE ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT/JASNEY
FC PAYS LUXEUIL
FRANCHEVELLE
GROUPEMENT 3 RIVIERES
GROUPEMENT VAL CERISE 2
RC SAONNOIS

Organisation :

D1 – D2 : matches aller et retour
D3 : match aller

Calendrier :

05/03 – 12/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04 – 07/05 – 14/05 – 28/05 et 04/06.

IV) **Championnat jeunes U15G football à 7 :**

La commission prend note de l'absence de retours suite au Procès-verbal de la commission du 14 décembre 2021.

Rappel/Composition des groupes printemps 2022 :

ENTENTE AMANCE CORRE POLAINCOURT 2/JUSSEY
ENTENTE GR CC VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT 2
FC PAYS LUXEUIL 2
FC MONTS GY
GROUPEMENT 3 RIVIERES 2
LURE JS 2

VAL PESMES
VESOUL AFM 2

Organisation :

1 groupe de 8 équipes avec matches aller simple (7 journées) + 3 matches de classement.

Calendrier :

05/03 – 12/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04 – 07/05 – 14/05 – 28/05 et 04/06.

V) **Football animation U13G :**

La commission prend note de l'absence de retours suite au Procès-verbal de la commission du 14 décembre 2021.

Rappel/Composition groupe 1er niveau printemps 2022 :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
GR PAYS RIOLAIS 2
LARIANS
NOIDANS VESOUL
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT
VESOUL FC
VESOUL FC 2

Organisation :

1 groupe de 7 équipes avec matches aller simple (7 journées) + 3 matches de classement (équipes de 1 à 4 et équipes de 5 à 7).

Calendrier :

05/03 – 12/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04 – 07/05 – 14/05 – 28/05 et 04/06.

- Matches de retard des autres groupes :

Journée 03 (du 27/11) : **fixé au samedi 5 mars 2022.**

VI) **Football animation U9 et U7 :**

U7 : RAS/PV de la commission du 14 décembre 2021.

U9 :

Un questionnaire sera réalisé pour l'organisation des 4 plateaux supplémentaires (sur inscriptions) prévus au calendrier général, avec mention des modalités retenues.

Ce questionnaire sera adressé aux clubs par courriel avec un retour des inscriptions demandé pour le 15 février 2022.

VII) **Futsal championnat départemental Seniors G phase printemps 2022** :

Compte tenu du classement de la phase automne 2021, les équipes de HERISPORT FUTSAL et HERICOURT SG 2 accèdent au championnat Futsal R2 en phase printemps 2022.

Ci-dessous les équipes engagées à ce jour pour la phase championnat Futsal Seniors G départemental printemps 2022 :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – FRANCHEVELLE 2 – LURE SPORTING 2.

Compte tenu du nombre d'équipes engagées à ce jour, un courriel sera adressé à l'ensemble des clubs de Haute-Saône les informant de la possibilité de s'inscrire à cette compétition, un retour est demandé par écrit **pour le 31 janvier 2022.**

La commission rappelle que les clubs peuvent utiliser la double licence pour compléter leurs équipes avec des joueurs d'autres clubs qui seraient intéressés par la pratique futsal.

Principes d'organisation :

6 journées, matches en semaine en soirée selon les créneaux disponibles.
Match de 2x25 minutes, les deux dernières se jouant chrono arrêté

VIII) **Futsal pratique associée** :

- Courriel club de Jussey du 4 janvier 2022 : demande modification lieu/affectation plateau U13G du 15 et 16 janvier 2022.

Après prise de connaissance, la commission ne donne pas suite une favorable à cette demande, compte tenu des principes de modalités administratives retenus pour l'organisation des plateaux Futsal pratique associée saison 2021/2022.

Prochaine réunion : mardi 1^{er} février 2022 à 17H30.

Le Président de la commission organisation Compétitions,
Reynald DROIT

RAPPEL :

Les décisions de la commission Compétitions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.